



Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 2 mai 2023

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 47

Presse : Monsieur Anton Bruni, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

David Humair salue les citoyennes et citoyens de Cressier venus ce soir pour cette 5^{ème} Assemblée communale de la législature. Il les remercie de s'être déplacés par cette belle soirée printanière. Il tient à saluer spécialement la presse, Monsieur Bruni qui représente le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter. Se sont excusés Monsieur Jacques Yerly et les représentants du journal la Liberté.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 16 du 21 avril 2023 par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur Joël Oberson
- Monsieur Jacques Läderach

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

Le nombre de personnes est de 47 au total.

Avant de commencer l'Assemblée, **David Humair** remercie toutes les personnes présentes pour leur civisme. Il dit que dans la société actuelle, le civisme se perd et devient rare ; ce soir les citoyens venus en Assemblée ne représentent qu'une minorité de Cressier, mais ça lui fait chaud au cœur d'être ici en leur compagnie. Il y a des gens qui s'intéressent à leur rôle civique et qui prennent ceci très au sérieux. Les citoyens présents contribuent au bien de la commune par diverses activités, comme relire attentivement les PV et signaler les erreurs qui ont été commises, prendre des initiatives comme par exemple encourager la biodiversité ce que le Conseil soutient. Comme écrit dans le Cressia'Quoi, notre vie communautaire est riche. La bibliothèque a réouvert ses portes, l'Elite de Cressier fête ses 100 ans d'existence avec beaucoup de manifestations, la paroisse s'active aussi et la Cécilienne poursuit ses présentations ; cette dernière est d'ailleurs à la recherche de membres, n'hésitez pas à vous adresser à qui de droit. Malheureusement il y a aussi de l'incivilité, du littering, sujet favori du Syndic qui tient à le signaler une fois de plus. Il y a quelque temps le village a été nettoyé par l'action Coup de balai et le chemin qui mène à Courtepin est à nouveau « dégueulasse » et est envahi de déchets. Ce n'est pas normal mais ce ne sont pas les gens présents ce soir qui commettent ces incivilités. Nous sommes aussi victimes d'un tagueur – de bruit de visiteurs à la cabane – des déchets non triés etc. Tout ceci fait partie d'un manque de civisme auquel s'ajoute la non-participation à la vie communautaire d'un grand nombre de personnes. Si vous avez la possibilité de motiver les absents à prendre part à la vie du village faites-le.

La commune participera à l'action de la biodiversité proposée par le groupe Cressier en Fleur en fauchant beaucoup moins certaines parcelles. Le projet CCMM a enfin débuté, les terrassements sont terminés. De gros projets sont à l'horizon comme notamment celui de la nouvelle gare.



L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 6 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 bilan
 - 2.4 rapport de gestion – synthèse des indicateurs
 - 2.5 rapport de la commission financière
3. Election d'un membre pour la commission de naturalisation
4. Divers

David Humair demande si quelqu'un a des questions ou des remarques au sujet de la convocation. Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2022

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2022

Le Syndic passe au deuxième point, plat de résistance de cette Assemblée. Avant de donner la parole à l'Administratrice des finances il tient à la remercier officiellement pour l'énorme travail fourni pour passer de la version MCH1 à MCH2, la passation d'un système à l'autre a demandé beaucoup d'énergie.

Un applaudissement clôt cette introduction.



2.1. Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	863 467.79	380 562.40	913 244.00	301 470.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	482 905.39	-	611 774.00
1 Ordre et sécurité publics - défense	140 238.60	88 076.30	141 375.00	70 670.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	52 162.30	-	70 705.00
2 Formation	1 690 825.20	482 094.55	1 654 888.00	303 050.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	1 208 730.65	-	1 351 838.00
3 Culture – Sports – Loisirs – Culte	148 158.65	4 412.50	188 103.00	4 036.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	143 746.15	-	184 067.00
4 Santé	410 224.55	17 043.30	421 990.00	5 360.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	393 181.25	-	416 630.00
5 Prévoyance sociale	451 673.35	12 311.60	481 970.00	1 000.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	439 361.75	-	480 970.00
6 Trafic et télécommunication	483 417.60	15 646.70	495 025.00	13 415.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	467 770.90	-	481 610.00
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	698 866.65	595 363.75	700 795.00	588 110.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	103 502.85	-	112 685.00
8 Economie publique	159 643.45	98 215.40	151 195.00	62 295.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	-	61 428.05	-	88 900.00
9 Finances et impôts	1 549 648.86	4 902 438.20	481 650.00	4 506 737.00
<i>Excédent de produits/charges</i>	3 352 789.34	-	4 025 087.00	-
Totaux	6 596 164.7	6 596 164.7	5 630 235.00	5 856 143.00
Excédent de produits/charges	-	-	225 908.00	-



Commentaires :

Le budget 2022 prévoyait un excédent de revenu à hauteur de CHF 225'908.00

Le compte de résultat présente un excédent de CHF 1'178'146.33 soit une différence de CHF 952'238.33

La différence peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Comptes 2022		Budget 2022		Différence	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	863 467.79	380 562.40	913 244.00	301 470.00	- 49 776.21	79 092.40
1 Ordre public	140 238.60	88 076.30	141 375.00	70 670.00	- 1 136.40	17 406.30
2 Enseignement et formation	1 690 825.20	482 094.55	1 654 888.00	303 050.00	35 937.20	179 044.55
3 Culte, Culture et Loisir	148 158.65	4 412.50	188 103.00	4 036.00	- 39 944.35	376.50
4 Santé	410 224.55	17 043.30	421 990.00	5 360.00	- 11 765.45	11 683.30
5 Affaires sociales	451 673.35	12 311.60	481 970.00	1 000.00	- 30 296.65	11 311.60
6 Transport et communication	483 417.60	15 646.70	495 025.00	13 415.00	- 11 607.40	2 231.70
7 Protection - Aménagement de l'environnement	698 866.65	595 363.75	700 795.00	588 110.00	- 1 928.35	7 253.75
8 Economie	159 643.45	98 215.40	151 195.00	62 295.00	8 448.45	35 920.40
9 Finances et impôts	371 502.53	4 902 438.20	481 650.00	4 506 737.00	- 110 147.47	395 701.20
					- 212 216.63	740 021.70



Commentaires par chapitres

	Différences	
	Charges	Produits
	-49'776.21	+79'092.40

0 Administration générale

Ces positions sont à mentionner au niveau administratif :

- Les formations informatiques prévues n'ont pas eu lieu
- L'acquisition d'un module supplémentaire pour le traitement MCH2 a été ajouté.
- Les cadeaux et dons ont été nombreux – plus qu'estimé

Les immeubles et terrains du patrimoine administratif font désormais partie intégrante du chapitre

- Le montant de la location pour l'antenne Swisscom est de CHF 9'300.00. Le Conseil communal a décidé de le redistribuer aux sociétés locales
- Four communal : la peinture n'est pas encore réalisée
- Route de la Gare 10/12 – la charge d'électricité est plus élevée
- Centre-Village : les décomptes pour les locaux vacants ont été établis rétroactivement et le montant apparaissant dans la position « Revenu locatif » est le total général.

1 Ordre et sécurité publics – défense

	Différence	
	Charges	Produits
	-1'136.40	+17'406.30

Le service des curatelles a établi le décompte de son service qui est en notre faveur

2 Formation

	Différence	
	Charges	Produits
	+35'937.20	+179'044.55

Ecole primaire

Le montant de la participation au cercle scolaire primaire est plus élevé d'environ CHF 85'000.00. Les décomptes accusent des frais plus élevés pour les transports d'élèves – un groupe de travail est à l'œuvre pour trouver des solutions. Les loyers des bâtiments ont été réajustés à la hausse et font partie du décompte collectif.

Un décompte rétroactif de frais cantonaux liés à l'enseignement à plusieurs niveaux a été imputé et réparti aux membres du cercle scolaire. Pour Cressier de 2018 à 2021.

David Humair informe que dans les comptes du cercle scolaire, les transports des enfants représentent plus d'un million de francs. Plusieurs syndics du district, dont David Humair, ont posé des questions à ce propos car le district fait 10 km sur 15 km et la proportion paraît énorme. Depuis, un groupe de travail a été mis sur pied pour comprendre et trouver des solutions moins onéreuses.

Cycle secondaire

Le décompte définitif est en revanche en notre faveur à hauteur de CHF 21'486.00.

Bâtiments scolaires

L'acquisition de machines d'entretien et un ajout d'heures de nettoyage augmentent les frais.

La conciergerie extérieure est moins élevée de plus de la moitié.

En produit :

- un remboursement pour un sinistre de bris de glace a été enregistré
- le montant des locations a été plus que doublé

Marc Morandi demande si le nouveau montant supplémentaire que nous recevrons pour la location de l'école est pour cette année uniquement ou s'il perdurera.



COMMUNE DE CRESSIER

Sylvie Staehlin les plus de CHF 200'000.00 supplémentaires sont un réajustement qui figure dans la convention scolaire donc fixe pour chaque année durant la durée de la convention.

Marc Morandi voudrait savoir si les années précédentes ont été « du vol ».

Sylvie Staehlin dit que le système de calcul n'était pas le même, il se basait uniquement sur le nombre de m2 et avec un pourcentage d'amortissement. Léo Colautti était intervenu.

Léo Colautti explique qu'il s'était penché sur le système d'indemnité et avait remarqué des disparités dans la convention. Il manquait d'ailleurs un étage dans les locations. Tout a été repris et recalculé pour chaque école avec les espaces extérieurs aussi. Tout ceci a donné lieu à une nouvelle convention.

Marc Morandi voudrait savoir si nous toucherons des indemnités pour le préjudice subi les années précédentes.

Léo Colautti répond qu'il n'y a pas de remboursement rétroactif car ce sont toutes les locations (autres communes également) qui ont été normalisées.

3 Culture, sports et loisirs

	Différence	
	Charges	Produits
	-39'944.35	+376.50

La grande différence de ce chapitre concerne la halle polyvalente pour laquelle des frais d'entretien des douches sont reportés en 2023 - CHF 20'000.00.

4 Santé

	Différence	
	Charges	Produits
	-11'765.45	+11'683.30

Ce chapitre est majoritairement composé de charges liées. Divers décomptes définitifs en notre faveur ont été comptabilisés.

5 Prévoyance sociale

	Différence	
	Charges	Produits
	-30'296.65	+11'311.60

Ce chapitre est majoritairement composé de charges liées.

La « Structure d'accueil extrafamilial de jour » accuse une différence au niveau des garderies et crèches qui ont été moins fréquentées au profit du placement des enfants auprès des mamans de jours.

6 Trafic et télécommunication

	Différence	
	Charges	Produits
	-11'607.40	+2'231.70

La position Achat de machines, appareils, véhicules, outils a été dépassée de CHF 27'576.85.

Au printemps 2022, l'acquisition d'un semoir à saumure a été demandé à l'Assemblée en investissement. L'achat s'est finalement conclu à moins de CHF 30'000.00, limite d'activation fixée par le règlement des finances. Le montant a dès lors été passé au compte de résultat.

Les frais d'entretien des véhicules sont plus élevés que prévu.



7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

	Charges	Différence	Produits
	-1'928.35		+7'253.75

Approvisionnement en eau potable

Le compte est équilibré selon la loi.

Le changement de charbon actif a été augmenté à deux, soit CHF 26'000.00 de plus en charge. Les analyses ont été également plus fréquentes.

Traitement communal des eaux usées

Le compte est équilibré selon la loi.

Nous remarquons une charge plus forte pour l'entretien des infrastructures. Ceci est dû au curage des canalisations qui s'est avéré conséquent.

L'association pour la Bibera qui a été dissoute au profit d'une entente communale restituera les montants suivants :

Transitoires :

- Fonctionnement CHF 11'868.00
- Capital propre CHF 19'548.70

Gestion communale des déchets

La couverture est de 70,09%

Quelques frais supplémentaires avaient été prévus pour le débarras des déchets. Nous sommes contraints également de payer des suppléments pour les carburants et énergies sur les factures générales.

Monsieur **Schmidt Pierre Clément** demande où en est le projet de la déchetterie qui avait été annoncé en décembre 2022.

Jacques Berset prend le micro. Pour l'instant c'est le statu quo, rien ne change. Le projet était de passer au pesage des poubelles mais pour l'instant nous n'avons pas encore entamé de démarche. Il faudra d'abord changer de règlement.

Un projet cantonal est en route par rapport à des déchets « verts » ménagers qui seront récoltés séparément pour du biogaz. Ce système est déjà en place en Valais et une partie du canton de Vaud. Ce sont des récupérations qui alimentent des centrales à gaz ; nous attendons la suite qui sera donnée par l'Etat et Saidef.

8 Economie

	Charges	Différence	Produits
	+8'448.45		+35'920.40

Les amortissements des chemins AF et la desserte du bois de Palud ont été enregistrés sous les voies de communications.

Chauffage à distance

Une livraison de copeaux en 2021 a été facturée en août 2022. La facturation des frais de chauffage est maintenant basée sur un calcul au kWh taxe comprise puis répartie.



9 Finance et impôt

	Différence
Charges	Produits
-110'147'47	+395'701.20

Comme dit plus haut une stabilité au niveau des impôts des personnes physiques a été constatée ces dernières années.

Pour les entreprises, les décomptes sont plus espacés dans le temps. Nous avons enregistré plusieurs décomptes sur les années précédentes pour plus de CHF 200'000.00

Les impôts communaux spéciaux sont également plus élevés. Il est difficile de prévoir les impôts sur les mutations et les gains immobiliers qui se calquent sur les ventes d'immeubles.

Postes non ventilables

La provision constituée pour la couverture des coûts liés à la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg a été entièrement utilisée, raison pour laquelle le solde est dissout.

Il s'agit d'un montant issu de la réserve de réévaluation qui a été constituée lors de mise en place de MCH2. Cette réserve sera dissoute de façon linéaire sur 10 ans selon décision du Conseil communal. Elle sert notamment à neutraliser les amortissements qui figurent nouvellement dans les comptes de résultats.

2.2. Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	242 220.50
590	Report au bilan des recettes	168 189.65
	Résultat du compte des investissements	74 030.85

Commentaire :

Le compte des investissements se solde par un excédent de charge de 74'030.85.

La prise en charge des dépenses est passée par le fonds de commune.



Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	65 554.85	-	77 500.00	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	11 245.55	-	50 000.00	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	165 420.10	-	611 015.00	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
5	Total dépenses	242 220.50	-	738 515.00	-

Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières (suite)

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	168 189.65	-	101 000.00
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
6	Total recettes	-	168 189.65	-	101 000.00

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	168 189.65	-	101 000.00	-
690	Report au bilan des recettes	-	242 220.50	-	738 515.00



Commentaires :

Chapitre 4 Santé

Agrandissement et transformation des homes médicalisés

Il s'agit d'investissements liés au Réseau Santé Lac qui ont débuté en 2017 et qui se terminent en 2022.

Le total investi représente un montant CHF 535'938.40.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

Modernisation de l'éclairage public – Rte de la Gare et Place de l'Eglise

Cet investissement a débuté en 2022 et n'est pas encore terminé. Seule la partie de la route de la Gare a été réalisée.

Chapitre 7 Protection de l'environnement

Approvisionnement en eau potable

Extension du réseau d'eau CCMM

Les travaux de constructions débuteront en 2023. Des montants ont été engagés pour la mise en route du projet. L'investissement est en cours.

Traitement des eaux usées

Etude de protection contre les ruissellements et mise à jour du PGEE

Une première étape de l'étude a été réalisée. La suite à donner sera en relation avec les travaux dont l'investissement a été voté lors du budget 2023.

Contribution à la STEP régionale

Il s'agit de la construction de canalisations pour la STEP sise à Laupen. La contribution 2022 est finale et l'investissement est terminé à hauteur de CHF 44'152.90.

Chapitre 8 Economie publique

Réfection de chemins AF

Un investissement à hauteur de CHF 80'000.00 pour quatre tronçons a été voté en 2019 pour le budget 2020.

Les trois premiers d'entre eux ont été réalisés. Après la réalisation de la partie vers la ligne de chemin de fer, le montant de CHF 78'311.85 a été dépensé. Il a été décidé de clore l'investissement cette année déjà. Des offres seront demandées pour le chemin des cibles en temps voulu.

David Humair explique encore que les coûts ont beaucoup évolué ces dernières années ce qui a un impact assez important sur les investissements de longue date. A titre d'exemple, le CCMM prévoyait 10% de réserve pour des imprévus mais, avec la progression des prix, cette prévision est déjà bien entamée. Pour l'instant tout est en ordre mais, il est possible qu'une extension de crédit devra être demandée à toutes les communes membres du projet. L'augmentation des prix est d'ailleurs la raison qui a poussé le groupe à acquérir les tuyaux stockés depuis un moment sur la place de l'administration.

Catherine Pointet demande à quoi correspondent les immobilisations corporelles et incorporelles.

Sylvie Staehlin explique que les immobilisations corporelles sont les investissements comme les routes, bâtiments, soit des investissements matériels que l'on peut « saisir » et l'incorporel correspond aux études, plans etc. qui sont des projets liés à l'intellectuel.



2.3. Bilan

1.1.2022

31.12.2022

		1.1.2022	31.12.2022
1	ACTIF	16'973'555.50	30'663'078.58
10	Patrimoine financier	3'727'536.90	5'573'382.38
100	Disponibilités et placements à court terme	1'419'528.93	1'957'037.79
101	Créances	1'665'795.92	1'777'576.44
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	306'561.10	332'168.15
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	335'450.95	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif	13'246'018.60	25'089'696.20
140	Immobilisations corporelles PA	11'535'098.75	22'083'693.85
145	Participations, capital social PA	0.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	1'710'919.85	2'978'882.35
2	PASSIF	16'973'555.50	30'663'078.58
20	CAPITAUX DE TIERS	2'107'472.35	4'421'088.40
200	Engagements courants	324'801.10	293'562.55
204	Passifs de régularisation (RG)	35'891.05	154'324.20
206	Engagements financiers à long terme	1'550'000.00	3'956'421.45
208	Provisions à long terme	180'000.00	0.00
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux de tiers	16'780.20	16'780.20
29	Capital propre	14'866'083.15	26'241'990.18
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'474'808.50	5'046'947.45
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	763'386.10	6'470'842.70
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	11'627'888.55	14'724'200.03
2990	Résultat annuel	803'823.51	1'178'146.33
2999	Résultat cumulé des années précédentes	10'824'065.04	13'546'053.70



2.4. INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-103.14%	< 100% bon * 100% à 150% suffisant * > 150% mauvais
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	1812%	> 100% haute conjoncture * 80% à 100% cas normal * 50% à 80% récession
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0% à 4% bon / 4% à 9% suffisant / > 9% mauvais
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	20%	< 50% très bon * 50% à 100% bon * 100% à 150% moyen * 150% à 200% mauvais * >200% critique
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	5%	Effort d'investissement : < 10% faible * 10% à 20% moyen * 20% à 30% élevé * >40% très élevé
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	12%	< 5% charge faible * 5% à 15% charge acceptable * > 15% charge forte
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-3 836.21	Endettement en franc : < 0.00 patrimoine net 0 à 1'000.00 faible / 1'001.00 à 2'500.00 moyen 2'501.00 à 5'000.00 important / > 5'000.00 très important
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	20%	> 20% bon * 10% à 20% moyen * < 10% mauvais



David Humair commente les indicateurs qui sont générés automatiquement par les chiffres entrés dans le système. Les calculs émis par les directives du canton donnent un aperçu de la situation communale. Par exemple, le taux d'endettement est un indicateur qui renseigne sur la partie des revenus fiscaux, effectivement sur les tranches annuelles nécessaires au remboursement de la dette. On constate que notre situation est largement supérieure à la moyenne et que nous pouvons rembourser notre dette très facilement.

Tous nos indicateurs sont bons à excellents sauf le 5^{ème} qui est faible. Il concerne les investissements qui n'ont pas été très développés en 2022. Dès 2023 et selon la planification financière, les investissements vont progressivement augmenter durant la législature ce qui changera le pourcentage de cet indicateur.

Le Syndic demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il passe la parole à la commission financière dont la Présidente, Madame Pilloud Christiane lit le rapport.

2.5. Rapport de la commission financière

Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du mardi 2 mai 2023

La Commission financière a été conviée en date du 20 mars 2023 pour une 1^{ère} séance des comptes 2022, en présence de Monsieur David Humair, Syndic et responsable des finances et de Madame Sylvie Staehlin, Administratrice des finances de notre commune.

Nous avons également été conviés le 4 avril suivant, à une séance d'information faisant suite à la révision officielle des comptes de l'année 2022 effectuée par Monsieur Vézy, de la société Fiduciaire Gefid.

Lors de cette séance, Monsieur Vézy a affirmé que la comptabilité est parfaitement tenue et il a attribué une mention spéciale à notre administratrice pour l'énorme travail effectué pour un passage optimal sur le nouveau système comptable MCH2. Le rapport écrit du réviseur précise que les comptes de l'exercice 2022 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

De plus, Monsieur Vézy a pris le temps d'expliquer aux personnes présentes, les différences ainsi que les modifications majeures du nouveau système comptable entré en vigueur pour notre commune au 1^{er} janvier 2022.

Les membres de la Commission financière se sont réunis le lendemain du 4 avril pour faire le point sur la séance avec la Fiduciaire et pour préparer ce rapport.

Comme chaque année, la Commission financière a reçu un exemplaire du bilan, des comptes de résultat, des comptes des investissements ainsi que du rapport de gestion complet rédigé par Madame Staehlin, document qui contribue à la bonne compréhension de la gestion et des différences entre budget et comptes.

Comptes 2022

Comptes de fonctionnement

La Commission financière constate une gestion financière propre et saine. Aucune remarque n'est à signaler sur la très bonne tenue des comptes et nous pouvons dire que le budget 2022 a été bien respecté.

Il prévoyait un bénéfice de CHF 225'908.00. Plusieurs paramètres extraordinaires ont toutefois permis à notre commune de réaliser un bénéfice de CHF 1'178'146.33. Des rentrées fiscales inattendues et des remboursements d'associations y contribuent.



Commune de Cressier

Voici quelques points importants qui permettent à la commune d'arriver à ce résultat :

- Les comptes d'impôts présentent un revenu supplémentaire par rapport au budget de CHF 596'488.75.
- La location des écoles a été revue de manière générale par le Cercle scolaire de Morat. Les montants appliqués comprennent désormais la location et les dédommagements pour les locaux, ce qui représente une augmentation de près de CHF 165'000.00.
- Différents remboursements sur des décomptes finaux, tels que l'Aide Matériel, les soins ambulatoires et des dissolutions d'associations de commune complètent ces rentrées extraordinaires.

Cet excellent résultat 2022 nous permet d'envisager l'année à venir avec une prudente sérénité et une étude quant à une nouvelle baisse d'impôts est envisageable.

Comptes d'investissements

Seuls quelques investissements ont été effectués durant l'année 2022.

Dont principalement la participation à l'agrandissement et à la transformation des homes médicalisés pour CHF 91'015.00, la modernisation de l'éclairage public à la Route de la Gare pour CHF 38'960.50, l'extension du réseau d'eau CCMM pour CHF 71'253.60 et la réfection des chemins AF pour un montant de CHF 26'594.35.

Pour terminer ce rapport, la Commission financière tient à remercier Madame Staehlin pour son investissement, sa précision et son professionnalisme dans la tenue des comptes de notre commune. Tâches qui, pour ce bouclage, ont été un véritable défi, au vu de toutes les nouvelles normes et réajustements qu'il a fallu faire pour le passage à MCH2.

Nous saluons également l'engagement du Conseil communal à présenter des comptes équilibrés par rapport au budget.

La Commission financière rejoint les conclusions de la fiduciaire Gefid et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de résultats et d'investissements de l'année 2022 qui vous ont été présentés ce soir.

Cressier, le 2 mai 2023/ra

La Commission financière

La présidente :

Christiane Pilloud

Les membres : Regula Annichini, Joël Oberson

Sébastien Berset

Bruno Gross

David Humair remercie la Présidente pour sa lecture et demande à l'Assemblée si elle a encore des questions ; comme ce n'est pas le cas il demande de procéder à l'acceptation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissements à main levée.

L'Assemblée accepte de manière unanime les comptes présentés.



3. Election d'un membre pour la commission de naturalisation

Un membre de la commission ayant déménagé dans une autre commune, nous sommes à la recherche d'un membre pour intégrer la commission de naturalisation qui se compose de cinq membres et qui sont désignés par l'Assemblée communale.

Toute personne intéressée par cette fonction peut s'annoncer au bureau communal qui prendra note de la candidature ou se manifester directement lors de l'Assemblée communale.

Candidats :

Madame Irène Neubauer-Gubler (1959)

Monsieur Patrick Albert (1964)

Le Syndic demande aux candidats de se présenter.

Madame **Irene Neubauer** Gubler prend en premier le micro.

Elle se porte candidate pour un motif personnel. Son père s'est naturalisé lorsqu'elle avait 9 ans. Il avait attendu longtemps pour le faire voulant s'épargner une humiliation que l'un de ses compatriotes avait subi dans le canton d'Appenzell se voyant refuser la naturalisation par trois fois en vote public. Lorsque la famille a déménagé dans un autre canton, St-Gall, la demande a été faite. Cette histoire a marqué la candidate et elle veut participer pour que le processus se déroule de manière juste et transparente pour les deux parties mais aussi envers la commune.

Monsieur **Patrick Albert** se présente en disant que son visage et celui de son épouse assise à côté de lui sont certainement inconnus de l'Assemblée car ils sont habitants de Cressier depuis le 1^{er} décembre dernier. Pour rire il dit être des exilés fiscaux issus du canton de Neuchâtel - la Tène. Là il a passé deux législatures, soit 8 ans, au Conseil général dont 4 au sein de la commission de naturalisation. Il connaît donc le processus grâce aux divers dossiers qu'il a pu traiter. Il se porte également garant de la transparence comme de la justice et veut offrir ses compétences à sa nouvelle commune. En quelques mots, il travaille à Fribourg et son épouse à Neuchâtel. Le couple a deux grands enfants hors de la coquille. C'est avec plaisir qu'il œuvrera pour le bien si le choix de l'Assemblée se porte sur lui.

David Humair demande si d'autres candidats se portent en liste et comme ce n'est pas le cas, les bulletins d'élection sont distribués.

Les membres faisant partie de la commission actuelle sont :

Jean-Pierre Pürro Président
Nathalie Hayoz
Guido Bachmann
Christophe Savoy

Les scrutateurs ont déterminé les résultats suivants :

Nombre de bulletins entré 47	
Nul	1
Blanc	1
Irene Gubler	15
Patrick Albert	30

Monsieur Albert est élu et applaudi par l'Assemblée.



4. Divers

David Humair débute le point divers par des remerciements. Il prie José Carvalho de se lever et poursuit disant que Monsieur Carvalho est l'exemple même du civisme. Il a été au Conseil communal pendant 18 ans et demi. Ensuite il est resté engagé dans les commissions de construction et technique de l'eau. Arrivé à 20 ans d'activité, il a donné sa démission pour fin décembre. Le Conseil communal remercie José de son engagement.

José Carvalho remercie à son tour pour la confiance qui lui a été témoignée durant ces 20 ans d'activité au sein de la commune. Il dit avoir été très fier et avoir éprouvé beaucoup de plaisir de faire partie des autorités. Il encourage chacun à s'engager car c'est un apprentissage très riche.

Il est applaudi par l'Assemblée.

David Humair continue : des questions avaient été posées lors de la dernière Assemblée au sujet des cartes journalières CFF et d'une participation aux abonnements généraux des adultes sans véhicule. En ce qui concerne les cartes journalières, les communes ont été informées d'un nouveau concept mais sans précision pour la mise en œuvre. Les deux sujets seront repris pour le budget 2024 sur décision du Conseil communal.

Jacques Berset répond concernant la place de jeux de la halle. Il explique que les améliorations de cette place ne peuvent pas encore être étudiées car les mesures contre les ruissellements auront un impact autour de la halle polyvalente. Jusqu'à ce que le projet soit définitif rien ne pourra être entrepris dans cette zone du village. Il informe encore que l'espace de jeux a été agrandi à l'école.

Jacques Berset profite de conserver le micro pour parler du réservoir de Bouley qui est en construction ; les terrassements sont terminés et le gros œuvre prendra fin début septembre ; la partie béton sera montée et ensuite la partie sanitaire, électrique et technique suivront.

Jacques Berset continue avec le sujet de la gare TPF prévue 2025-2026 avec deux lignes et passage sous-voie. Tous les trains ne se croiseront pas à Cressier, l'aménagement est plutôt prévu pour assurer le croisement en cas de problème ou de retard, soit quelques trains par jour. La nouvelle gare sera sur la droite du bâtiment actuel avec des quais d'une longueur de 165 m. Ceci engendrera de gros travaux.

Jacques Berset informe que la route de Gurmels – Pont de la Bibera fera aussi l'objet de grands travaux. En principe la mise à l'enquête de ceux-ci sera faite en juin 2023 sur les communes de Cressier et Gurmels. Le pont de la Bibera sera rallongé, il mesurera 40 m avec une protection pour les terrains adjacents situés en zone protégée S1. Le cours de la Bibera sera conservé et un passage pour piétons et vélos sera construit pour éviter aux piétons de devoir traverser la route cantonale.

Nathalie Hayoz demande si la route entre Cressier et Cormondes sera refaite à ce moment-là car elle est en très mauvais état.

Jacques Berset dit que se sera de très gros travaux et que la route sera surélevée de 70 cm. Sans vouloir rentrer dans les détails, il explique que depuis le giratoire de Cressier jusqu'à Cormondes, la route sera complètement refaite avec des banquettes, une étanchéité sera appliquée pour protéger la zone de la station de pompage en cas d'accident avec des produits toxiques. Tout sera remis à neuf et la route sera déviée provisoirement. Dès que la mise à l'enquête sera publiée les plans pourront être consultés.



Commune de Cressier

Jacques Berset revient sur la demande du 30 km/h qui n'a pas encore été étudiée – pour le Conseiller ce n'est pas une priorité et il n'a pas une vision dans ce sens pour régler la circulation.

Claude Maier aimerait insister sur le fait que le 30 km/h n'est pas destiné uniquement aux automobilistes mais aussi aux piétons dont il fait partie n'ayant pas de voiture. Il trouve très pénible de se promener surtout sur la route de la Gare où les voitures montent sur le trottoir. Avec 30 km/h il y aurait moins de bruit pour les usagers et ce serait plus sécuritaire, pensons aussi aux enfants.

Jacques Berset rappelle que pour instaurer le 30 km/h une étude assez conséquente doit être entreprise dans tout le village.

Jacques Berset informe concernant l'eau potable : le charbon actif sera changé le 8 mai prochain à la station de pompage.

Léo Colautti dit que le four à bois sera encore repeint cet été. Il profite pour rappeler que le couple Yerly organise des activités pour les seniors en priorité, avec utilisation du four durant le mois de juin. Inscription à l'Administration communale

David Humair passe la parole à l'Assemblée

Monique Fahrni fait partie du groupe Cressier en fleurs qui s'est fait connaître par un petit marché à la sortie de la soupe de carême 2023. Elle informe que les membres ouvriront leurs jardins à la population. Elle espère que beaucoup de monde participera à cette activité qui proposera des renseignements sur la biodiversité, les insectes etc. Des affiches et flyers seront disponibles avec adresses des jardins ouverts. Elle se réjouit de rencontrer la population de Cressier à cette occasion.

Willy Aebi a constaté que durant l'hiver un chauffage de secours a été installé près du chauffage à distance. Il aimerait savoir quels ont été les problèmes et connaître la situation actuelle.

Léo Colautti acquiesce. Nous avons dû installer un chauffage d'appoint après la rupture des deux vis sans fin qui amènent le bois à la chaudière. Maintenant tout est rentré dans l'ordre. Il est très difficile d'avoir deux vis sans fin différentes en stock. En revanche, le raccordement de secours installé cet hiver fonctionne. Les problèmes majeurs surviennent et pas chez nous uniquement car, lorsque nous avons commandé le chauffage d'appoint, il a été difficile de pouvoir en obtenir, d'autres communes avec un CAD devaient pouvoir en disposer aussi.

Willy Aebi a entendu dire que les places de PC sont en voie d'être supprimées pour les bâtiments privés. Il aimerait savoir quelle est la situation à Cressier. Combien avons-nous de places protégées et comment peut-on connaître où seront dirigés les habitants en cas de problème.

David Humair dit que cette question avait déjà été soulevée. Il y a un accès internet sur le site de l'Etat qui renseigne les citoyens. Cressier dispose d'un nombre de places plus élevé que le nombre de citoyens. Comme vous le savez les places sont souvent très encombrées.

Une nouvelle association de protection de la population a également édité un document sur les points de rencontre, qui se trouve sur notre site internet. Le point principal pour Cressier est la halle polyvalente. C'est au niveau du district qu'est gérée la crise éventuelle qui pourrait survenir.

Richard Pilloud s'étonne que les citoyens doivent passer par le canton pour connaître leur emplacement en cas de problème. Ne serait-il pas plus simple que la commune gère ceci et mette un lien en ligne pour faciliter la consultation de ses citoyens ?



Commune de Cressier

David Humair assure que nous allons revoir la question.

Jacques Berset tente d'éclairer la vision en cas de catastrophe. Les propriétaires ont 5 jours pour débarrasser leurs abris enregistrés. Imaginez que, dans ce laps de temps, l'organisation pourra prendre des formes différentes suivant qu'il est au village ou non, dans quelle condition etc. Nous avons assez d'abris et pas tout le monde désire y rester.

Pierre Clément Schmidt demande s'il est prévu de refaire la route qui relie Villars-les-Moines. Elle est dans un état dangereux sur le tronçon de Cressier.

Jacques Berset reconnaît qu'il y a de l'usure mais dit qu'il n'est pas prévu de la refaire pour l'instant, en tout cas pas avant les travaux de conduites prévus dans le secteur.

Catherine Pointet argumente que cette route est praticable en voiture sans trop de dérangement mais qu'en vélo elle est dangereuse vu les trous. Il serait simple de reboucher les trous avec une peu de « noir » pour faciliter la circulation en attendant la fin des travaux des conduites.

Jacques Berset se penchera sur la question.

Nathalie Hayoz continue sur le thème des routes et sur celle entre la chapelle et Courtepin qui pose toujours problème. Un projet avait été présenté il y a quelques temps déjà, qu'en est-il aujourd'hui.

David Humair dit que c'est un sujet très vaste sur lequel nous pouvons discuter pendant des heures. Il revient sur ce qu'il disait en début d'Assemblée à propos des incivilités. Aujourd'hui chacun est équipé d'un GPS qui vous indique la route la plus rapide et tout le monde passe par là. L'élargissement de la route est inévitable mais que faire ? La rénovation améliorerait les conditions et encore plus de monde passerait ou faut-il laisser la situation ainsi ce qui dissuade les usagers. C'est un dilemme mais à chacun sa responsabilité individuelle. Nous n'avons pas de solution.

Jacques Berset rebondit disant que nous avons des plans prévoyant des ralentissements sur cette route. Des blocs pourraient être installés ce qui obligerait l'arrêt pour croiser. Cependant il ne faut pas oublier qu'à la sortie du bois de Palud, la route se trouve sur le domaine de Courtepin dont le Conseil n'accorde pas de priorité à ceci. Il y a beaucoup de passage, nous avons déjà mis du gravier, la route s'élargit. La solution des ralentisseurs paraît être la seule issue mais il faut encore réfléchir lesquels.

Plus aucune question n'étant soulevée, **David Humair** remercie encore les citoyennes et citoyens de s'être déplacés ce soir en Assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h30